

honorabilité, ce droit du savoir et de la probité, sans lesquels l'exercice de l'architecture n'offrirait d'autre intérêt que celui d'une vulgaire spéculation. L'architecte ne serait plus alors cet homme dont parle Vitruve, familier avec les lettres, les arts du dessin, les sciences exactes, l'histoire ; cet homme à qui le même écrivain, poussant l'exigeance à un degré que comporte difficilement la multiplicité et la complexité des connaissances à notre époque, recommande de ne point être étranger à la musique, à la médecine, à la jurisprudence, à l'astronomie, et enfin, de se livrer avec attention à l'étude de la philosophie : *Ut diligenter philosophos audiverit*, car, ajoute-t-il, « la philosophie en élevant l'âme de l'architecte lui ôtera toute arrogance ; elle le rendra traitable, « juste, fidèle et désintéressé. »

Ce sont ces traditions, ces salutaires exigences que votre Société, Messieurs, est appelée à maintenir dans leur intégrité. Aussi, sans vouloir rien dire ici qui soit empreint du caractère trop exclusif de l'esprit de corps, rien qui puisse atténuer le mérite de ceux de nos confrères qui sont ou se tiennent en dehors de notre Société, il me sera permis de faire remarquer que, de plus en plus, l'on tient à honneur d'en faire partie, que de plus en plus on recherche dans vos suffrages cette attestation, ce diplôme que l'État n'impose pas, mais que l'on demande à l'opinion de ses pairs.

Néanmoins, Messieurs, vous n'avez pas cru que les services que vous rendez comme Société par votre existence même fussent suffisants : vous avez voulu faire tourner ces réunions au progrès de tout ce qui se rattache à l'art que nous professons.